



**CONDITIONS GÉNÉRALES DES BONS DE
COMMANDE**

Les conditions générales contenues dans le présent document font partie intégrante de chaque bon de commande qui sera remis à un Fournisseur par L-3 Communications MAS (Canada) Inc., ci-après dénommée « L-3 MAS ».

Ces conditions générales constituent l'entente intégrale entre les parties à la présente et annulent et remplacent toutes les négociations, représentations, ententes et tous les engagements antérieurs conclus entre les parties en la matière faisant l'objet de la présente, et ces conditions générales ne pourront pas être modifiées autrement que par un document écrit à une date ultérieure à la présente et dûment signé par L-3 MAS. Toutes les conditions ou limites de responsabilité différentes ou additionnelles proposées par le Fournisseur, que ce soit dans un document de proposition de prix, d'acceptation ou de livraison, seront nulles et sans effet à moins d'être acceptées par écrit par L-3 MAS. En particulier, toute limite de responsabilité ou désistement de garantie est expressément refusée.

Chaque bon de commande émis par L-3 MAS sera valable s'il est envoyé par courrier postal, par télécopieur ou par courriel, et liera le Fournisseur dès que son accusé de réception par le Fournisseur est transmis à l'attention de l'acheteur de L-3 MAS, par courrier postal, par télécopieur ou par courriel. Si cet accusé de réception n'est pas reçu dans les trente (30) jours de l'émission du bon de commande, le bon de commande sera considéré accepté dans son état, sauf si le Fournisseur a indiqué son refus par écrit à l'attention de l'acheteur de L-3 MAS au cours des trente (30) jours de la période mentionnée ci-dessus. L'acceptation par le Fournisseur de fournir les Biens ou les Services conformément à ces conditions ou le début de l'exécution des obligations par le Fournisseur ou l'acceptation d'un paiement par le Fournisseur constitueront une acceptation de ce bon de commande par le Fournisseur.

**PURCHASE ORDER GENERAL TERMS
AND CONDITIONS**

The general terms and conditions contained herein are deemed to and will form part of every purchase order that will be issued to the Vendor by L-3 Communications MAS (Canada) Inc., hereinafter referred to as "L-3 MAS".

These General Terms and Conditions constitute the entire agreement between the parties hereto and supersedes all previous negotiations, representations, undertakings and agreements hereto made between the parties in respect of the subject matter herein and shall not be modified otherwise than by a document in writing of subsequent date hereto duly signed by L-3 MAS. Additional or differing terms, conditions or limitations of liability proposed by Vendor, whether in a quote, acceptance or delivery document shall have no effect unless accepted in writing by L-3 MAS. In particular, any limitation of liability or disclaimer of warranty is expressly rejected.

Every purchase order issued by L-3 MAS will be valid if sent by mail, fax or e-mail and will be binding upon the Vendor upon its acknowledgement sent to L-3 MAS' buyer attention, whether by mail, fax or e-mail. If acknowledgement is not received within 30 days of issue of the purchase order, the purchase order will be deemed accepted as is, unless indication of non acceptance has been transmitted to L-3 MAS' buyer attention within the previously mentioned 30 day period. Agreement by Vendor to furnish the Goods or Services to these terms and conditions, or Vendor's commencement of such performance or acceptance of payment shall constitute acceptance by Vendor of this purchase order.



<p>1. DÉFINITIONS : Les termes employés dans ce Contrat doivent avoir leur signification normalement acceptée. Les termes suivants auront la signification décrite ci-dessous :</p> <p>(a) « L-3 MAS » signifie L-3 Communications MAS (Canada) Inc.</p> <p>(b) « Contrat » signifie le Bon de commande de L-3 MAS, ces conditions générales et toutes les conditions particulières qui lui sont annexées ou les documents qui y sont inclus.</p> <p>(c) « Biens ou Services » signifient les biens ou les services précisés dans ce contrat, et qui peuvent être modifiés de temps à autre par consentement mutuel écrit des parties.</p> <p>(d) « Fournisseur » signifie la partie désignée comme le fournisseur dans ce contrat.</p>	<p>1. DEFINITIONS: Words, as employed in this Contract, shall have their normally accepted meanings. The following terms shall have the described meaning:</p> <p>(a) "L-3 MAS" shall mean L-3 Communications MAS (Canada) Inc.</p> <p>(b) "Contract" shall mean the L-3 MAS Purchase Order, these General Terms and Conditions, and any special conditions appended hereto or documents incorporated herein.</p> <p>(c) "Goods or Services" shall mean those Goods or Services identified in this Contract, which may be changed, from time to time by the mutual written agreement of the parties.</p> <p>(d) "Vendor" shall mean the party identified as the Vendor in this Contract.</p>
<p>2. PRIX :</p> <p>(a) Sauf dispositions contraires, les prix établis dans ce contrat sont des prix fixes fermes. Le Fournisseur garantit que tous les prix unitaires facturés en vertu de la présente ne dépassent pas les prix unitaires que le Fournisseur facture à d'autres clients dans des transactions essentiellement semblables.</p> <p>(b) La période pendant laquelle un escompte applicable peut être déduit doit commencer à partir de la date de réception de la facture ou la date à laquelle les matériaux sont livrés à destination, en prenant la dernière échéance.</p> <p>(c) Si L-3 MAS place des commandes supplémentaires pour des pièces couvertes par le bon de commande et si ces commandes peuvent être groupées pour en tirer un avantage sur le prix, il est convenu que les réductions de prix qui en découlent seront appliquées à cette commande.</p>	<p>2. PRICE:</p> <p>(a) Unless otherwise specified, the prices established by this Contract are firm fixed prices. Vendor warrants that any unit prices charged herein do not exceed the unit prices charged by Vendor to other customers in substantially similar transactions.</p> <p>(b) The period during which any applicable discount may be deducted, shall commence from date invoice is received or date material is delivered at destination, whichever is the later date.</p> <p>(c) In the event that L-3 MAS places additional orders for the parts covered by the purchase order and such orders can be combined for a price advantage, it is agreed that any resulting reduction in price will be applied to this order.</p>



<p>(d) Si le Fournisseur doit un montant d'argent quelconque à L-3 MAS, celle-ci pourra, à sa discrétion, déduire ce montant d'argent de ce qu'elle devra au Fournisseur en vertu de ce contrat.</p>	<p><i>(d) In the event Vendor is liable to L-3 MAS for any amounts, L-3 MAS may, at its election, set-off against any amounts payable to Vendor under this Contract.</i></p>
<p>3. CALENDRIER, LIVRAISON ET AVIS DE RETARD : Le Fournisseur doit se conformer strictement à tous les calendriers du bon de commande. Le temps est et demeure primordial dans l'exécution de ce Contrat. Le Fournisseur doit aviser immédiatement L-3 MAS par écrit de tout retard existant ou éventuel dans l'exécution de ce Contrat. Cet avis doit comprendre un calendrier révisé et ne constituera pas un désistement des droits et des recours de L-3 MAS en vertu de la présente. Le fournisseur ne devra en aucun cas livrer les pièces plus de 48 heures avant la date cédulée sans consentement écrit de L-3 MAS.</p>	<p>3. Schedule and Delivery; Notice of Delay: <i>Vendor shall strictly adhere to all Purchase Order schedules. Time is and shall remain of the essence in the performance of this Contract. Vendor shall notify L-3 MAS in writing immediately of any actual or potential delay to the performance of this Contract. Such notice shall include a revised schedule and shall not constitute a waiver to L-3 MAS' rights and remedies hereunder. Supplier shall not deliver parts by more than 48 hours ahead of schedule without L-3 MAS' prior written consent.</i></p>
<p>4. INSTRUCTION D'EXPÉDITION : Tous les Biens livrés en vertu de la présente doivent être des matériaux neufs.</p> <p>(a) Emballage : Le Fournisseur doit emballer convenablement les Biens couverts par le bon de commande, conformément aux normes de classification des marchandises, les expédier à L-3 MAS à destination et, sauf dispositions particulières sur le bon de commande, le prix des Biens énumérés dans la présente doit comprendre tous les frais d'emballage.</p> <p>(b) Frais de transport : Les frais de transport et de frais pour livraison rapide doivent être « FCA », conformément à l'Incoterm 2010, sauf dispositions contraires. Lorsque le bon de commande ou le Contrat autorise un port payé et que le Fournisseur a droit à un remboursement, le montant doit figurer sur la facture comme une ligne distincte et la facture acquittée doit être jointe. La documentation d'expédition de messagerie aérienne, de fret aérien et de messagerie ferroviaire doit mentionner «AUCUNE VALEUR DE TRANSPORT DÉCLARÉE. » La documentation de toute</p>	<p>4. SHIPPING INSTRUCTIONS: <i>All Goods to be delivered hereunder shall consist of new materials.</i></p> <p>(a) Packaging: <i>Goods covered by the purchase order shall be properly packaged by Vendor in accordance with applicable freight classifications standards for shipment to L-3 MAS at destination and unless otherwise specifically provided on the purchase order, price or prices of the Goods therein specified include all costs of packaging.</i></p> <p>(b) Freight charges: <i>Freight and express charges must be "FCA" as per Incoterm 2010, unless otherwise instructed. Where Purchase order or Agreement authorizes prepaid charges and Vendor is entitled to reimbursement, the amount must be entered on invoice as a separate line item and the receipted bill attached thereto. Air express, air cargo and rail express shipment documentation must reflect "NO TRANSPORT VALUE DECLARED". Documentation for all other methods of shipment where a released value rate is used, must reflect the lowest released value, regardless of the material value.</i></p>



autre mode de transport dans laquelle un tarif de libération est utilisé doit mentionner la plus faible valeur de libération, quelle que soit la valeur matérielle.

- (c) **Documents d'expédition** : Aucune marchandise ne peut être reçue ni acceptée par L-3 MAS si tous les documents exigés et correctement remplis n'ont pas été reçus. Les documents suivants doivent être envoyés par télécopieur ou par courriel au plus tard à la date de l'expédition :

POUR LES EXPÉDITIONS AU CANADA (BIENS DE FOURNISSEURS AU CANADA) :

- (i) factures commerciales en deux exemplaires;
- (ii) copies des bordereaux de marchandises;
- (iii) certificats de conformité en deux exemplaires et rapports TEST le cas échéant;
- (iv) un exemplaire du connaissement, du récépissé des messageries ou de la lettre de transport.

POUR LES EXPÉDITIONS IMPORTÉES (BIENS EXPÉDIÉS PAR DES FOURNISSEURS HORS DU CANADA) :

En plus des documents mentionnés en (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus pour les expéditions au Canada,

- (v) les factures de l'Agence du revenu du Canada précisant le pays d'origine des Biens, la description avec la composition des matériaux, la désignation harmonisée, la valeur et la devise;
- (vi) en cas de transport par voie aérienne ou de surface, quatre exemplaires de la facture de l'Agence du revenu du Canada doivent être joints à la lettre de transport ou au connaissement avec la mention suivante : « Factures de l'Agence du revenu du Canada jointes pour le destinataire. » Une copie doit être transmise en version électronique au plus tard à la date de l'expédition.

- (c) **Shipping documents**: Material cannot be received or accepted by L-3 MAS until all required documents, properly executed have been received. The following documents must be faxed or emailed not later than the day of shipment:

FOR DOMESTIC SHIPMENTS (GOODS FROM VENDORS IN CANADA):

- (i) Commercial invoices in duplicate;
- (ii) Copies of Packing Slips;
- (iii) Certificates of Compliance, in duplicate as well as TEST reports when applicable;
- (iv) One copy of Bill of Lading, express receipt or waybill.

FOR IMPORT SHIPMENTS (GOODS SHIPPED FROM VENDORS OUTSIDE CANADA):

In addition to documents mentioned in (i), (ii), (iii) and (iv) above for domestic shipments,

- (v) Canada Customs invoices specifying the country of origin of the Goods, description with material composition, harmonized code, the dollar value and the currency;
- (vi) In case of air or surface shipments, four copies of Canada Customs invoice must be attached to the Airwaybill or the Bill of Lading with the following notation: "Canada Customs invoices attached for consignee". One electronic copy, to L-3 MAS, no later than the day of shipment.



<p>(d) Bordereau de marchandises : Un bordereau de marchandises à l'intérieur du conteneur et un bordereau de marchandises à l'intérieur du conteneur doivent accompagner chaque expédition et doit inclure le pays d'origine pour chacun des items livrés à L-3 MAS.</p> <p>(e) Itinéraire : L'expédition doit se faire par l'itinéraire et la méthode précisés sur le bon de commande. Les frais supplémentaires causés par un itinéraire différent de celui précisé seront facturés au Fournisseur.</p> <p>(f) Connaissance : La description des marchandises sur le connaissance doit être conforme à la classification des marchandises applicable publiée, afin de permettre l'utilisation du tarif-marchandises légal le plus bas. En cas de doute, le Fournisseur doit s'adresser à L-3 MAS, Service du Trafic, 10 000 rue Helen-Bristol, Aéroport international de Montréal-Mirabel (Québec) J7N 1H3, pour obtenir des directives. Les frais supplémentaires causés par une description incorrecte des marchandises seront facturés au Fournisseur.</p> <p>(g) Expéditions groupées : Si possible, les expéditions effectuées en même temps et appartenant à plusieurs bons de commande doivent être groupées en une seule expédition.</p> <p>(h) Lettre de transport aérien: Le numéro de PO de L-3 MAS doit apparaître sur la lettre de transport aérien du bon de connaissance.</p>	<p>(d) Packing slip: <i>One Packing Slip outside of container and one Packing Slip inside of container must be forwarded with each shipment and must include country of origin for each item deliver to L-3 MAS.</i></p> <p>(e) Routing: <i>Shipment must be made via the route and method specified on the purchase order. Additional costs resulting from a routing other than that specified will be charged to Vendor.</i></p> <p>(f) Bill of lading: <i>Freight description on the Bill of Lading must be in accordance with applicable published freight classification, so as to permit the lowest legal freight rate to be applied. When in doubt, Vendor should apply to L-3 MAS, Traffic Department, 10 000 Helen-Bristol Street, Montréal International Airport-Mirabel, Mirabel, Québec, J7N 1H3 for guidance. Additional costs resulting from incorrect freight descriptions will be charged to Vendor.</i></p> <p>(g) Combining shipments: <i>Where feasible, deliveries made at the same time against more than one purchase order must be combined in one shipment.</i></p> <p>(h) Airwaybill: <i>L-3 MAS' PO number must appear on AIRWAYBILL OF BILL OF LADING.</i></p>
<p>5. EXÉCUTION DES TRAVAUX : Le Fournisseur doit demander à L-3 MAS toutes les explications qu'il pourrait nécessiter sur la signification et le but de chaque clause des spécifications, des conditions et des matériaux du bon de commande, et il sera tenu responsable de toutes les erreurs et omissions découlant du défaut d'avoir demandé ces explications.</p>	<p>5. CONDUCT OF THE WORK: <i>Vendor shall apply to L-3 MAS for any explanation which he may require as to the meaning and intent of any clause in the specifications, terms, conditions and materials of the purchase order and shall be held responsible for any errors or losses consequent upon failure to request such explanation.</i></p>



6. INSPECTION ET ACCEPTATION :

- (a) L'acceptation finale des Biens et des Services par L-3 MAS est sujette à l'inspection finale de L-3 MAS au cours des soixante (60) jours qui suivent la réception dans les installations de L-3 MAS, ou à tout autre endroit que L-3 MAS pourra désigner, nonobstant tout paiement ou essais ou inspection antérieurs. L'inspection finale et l'acceptation par L-3 MAS ne déchargent pas le Fournisseur de ses obligations de fournir des Biens conformes à toutes les spécifications.
- (b) Le Fournisseur et ses sous-traitants doivent mettre en œuvre et maintenir un programme de contrôle de la qualité et d'inspection, tel que précisé dans le bon de commande. En fonction des règlements sur la sécurité applicables, L-3 MAS et ses représentants auront le droit d'accéder, sans interférence, à toutes les installations de la chaîne de production du Fournisseur ou de ses sous-traitants où une partie quelconque des travaux est exécutée. Le Fournisseur doit imposer cette exigence à tous ses sous-traitants dans toute la chaîne de production comme condition de ce Contrat. Le Fournisseur doit, sans frais supplémentaires pour L-3 MAS, fournir tous les aménagements, installations et assistance raisonnables en usine pour la sécurité et la commodité du personnel et des représentants de L-3 MAS dans l'exécution de leurs fonctions. À la demande de L-3 MAS, le Fournisseur devra envoyer, à ses frais, des représentants chez L-3 MAS pour passer en revue l'avancement des travaux et s'entretenir de toute autre question touchant le bon de commande.
- (c) Le Fournisseur doit tenir et conserver des registres sur les inspections, les essais et les sujets pertinents, que L-3 MAS ou ses représentants doivent pouvoir consulter. Le Fournisseur doit permettre d'en faire des copies et doit fournir tous les renseignements demandés par L-3 MAS ou ses représentants. Le Fournisseur devra

6. INSPECTION AND ACCEPTANCE:

- (a) *L-3 MAS' final acceptance of Goods or Services is subject to L-3 MAS' final inspection within sixty (60) days after receipt at L-3 MAS' facility or such other place as may be designated by L-3 MAS, notwithstanding any payment or prior test or inspection. Final inspection and acceptance by L-3 MAS does not relieve Vendor from its obligation to supply Goods that meet all specifications.*
- (b) *Vendor and its suppliers shall establish and maintain a quality control and inspection program as specified in the Purchase Order. Subject to applicable security regulations, L-3 MAS and L-3 MAS' representatives shall have the right of access, on a non-interference basis, to any area of Vendor's or Vendor's supply chain sub-tier premises where any part of the work is being performed. Vendor shall flow this requirement down to its sub tier supply chain suppliers as a condition of this Contract. Vendor shall, without additional costs to L-3 MAS, provide all reasonable in-plant accommodations, facilities, and assistance for the safety and convenience of L-3 MAS and L-3 MAS' representatives in the performance of their duties. At L-3 MAS' request, Vendor shall send, at its own expense, representatives to L-3 MAS to discuss and review the progress of the work and any other matters pertaining to the purchase order.*
- (c) *Vendor shall keep and maintain inspection, test and related records, which shall be available to L-3 MAS or L-3 MAS' representative. Vendor shall allow copies to be made and shall furnish all information required by L-3 MAS or L-3 MAS' representative. Vendor shall furnish to L-3 MAS written progress*



remettre à L-3 MAS des rapports écrits sur l'avancement des travaux que L-3 MAS pourra demander de temps à autre.

- (d) **Clause des bons de commande pour distributeur indépendant** : Les procédures pour distributeur indépendant doivent satisfaire aux exigences des normes IDEA-STD-1010 et SAE AS5553. Le système de gestion de la qualité du distributeur doit être certifié AS9120 : 2002. Le certificat de conformité (C de C) original du fabricant et toute la documentation de traçabilité doivent être inclus avec chaque envoi de pièces. On doit y retrouver le nom du fabricant, le numéro de pièce, les codes de date et de lot, ainsi que l'identification de la série ou de tout autre type de lot. Le vendeur doit contacter l'acheteur si le certificat de conformité original de l'OEM/OCM et la documentation de traçabilité ne sont pas disponibles. Les inspections et les essais requis sont indiqués sur le bon de commande. Toutes les inspections et tous les essais doivent être effectués conformément aux spécifications et aux paramètres du fabricant. Une preuve documentaire de tous les essais effectués doit être jointe à chaque envoi. Si des pièces contrefaites ou suspectes sont fournies avec ce bon de commande et se trouvent dans tout produit livré en vertu du présent bon, elles seront saisies par l'acheteur. Le vendeur doit immédiatement remplacer de telles pièces contrefaites ou suspectes par des pièces acceptables aux yeux de l'acheteur et le vendeur sera responsable de tous les coûts inhérents au retrait et au remplacement des pièces mentionnées, comme le spécifient les exigences du bon de commande ou les politiques d'assurance du distributeur. Toute situation impliquant des pièces contrefaites ou qu'on soupçonne de l'être doit être immédiatement rapportée à l'acheteur.

- (e) **Clause des bons de commande pour les sous-traitants** : Seuls des matériaux neufs et authentiques doivent être utilisés dans les produits livrés à L-3

reports relating to the purchase order as required by L-3 MAS from time to time.

- (d) **Independent Distributor Purchase Order Clause** : *Independent Distributor's procedures shall meet the requirements of IDEA-STD-1010 & SAE AS5553 and have a Quality Management System certified to AS9120:2002. The original manufacturers Certificate of Conformance (C of C) and all traceability documentation shall be included with each shipment of parts. It shall include the manufacturer's name, part number, date codes, lot codes, serializations, and / or any other batch identifications. Seller is to contact Buyer in the event that the original OEM/OCM C of C and traceability documentation is not available. Inspections and tests required are as noted on the Purchase Order. All inspecting and testing shall be performed to the original manufacturer's specifications and parameters. Recorded evidence of all testing performed shall be included with each shipment. If suspect/counterfeit parts are furnished under this purchase order and are found in any of the goods delivered hereunder, such items will be impounded by Buyer. The Seller shall promptly replace such suspect/counterfeit parts with parts acceptable to the Buyer and the Seller shall be liable for all costs relating to the removal and replacement of said parts as specified in the purchase order requirements or Distributor's insurance policies. All occurrences of Suspect Counterfeit and/or Counterfeit parts will be immediately reported to the Buyer.*

- (e) **Purchase Order Clause for Subcontractors and Contract Manufacturers**: *Only new and authentic materials are to be used in products*



<p>Communications. Aucune pièce contrefaite ou soupçonnée de l'être ne doit se trouver dans le produit livré. Les pièces doivent être achetées directement des OCM/OEM ou de leurs distributeurs franchisés. La documentation permettant d'authentifier la traçabilité vers l'OCM/OEM concerné doit être disponible. On ne doit pas faire appel à des distributeurs indépendants (intermédiaire) sans l'accord écrit préalable de L-3.</p> <p>Définitions :</p> <p>Pièce contrefaite - Une pièce qui est une copie ou un substitut pour laquelle on ne détient aucun droit légal ou autorité légale; ou une pièce dont le matériau, les performances ou les caractéristiques sont dénaturés.</p> <p>Pièce soupçonnée d'être contrefaite - Un pièce comportant une indication qu'elle pourrait avoir été dénaturée par le fournisseur ou le fabricant et cadrant avec la définition de pièce contrefaite.</p> <p>OCM – Fabricant de composant d'origine</p> <p>OEM – Fabricant d'équipement d'origine</p> <p>Distributeur franchisé – Un distributeur avec lequel l'OCM ou l'OEM a un accord contractuel pour l'achat, l'entreposage, le remballage, la vente ou la distribution de sa gamme de produits.</p> <p>Distributeur indépendant (intermédiaire) – Un distributeur qui achète des pièces avec l'intention de les vendre ou de les redistribuer.</p>	<p><i>delivered to L-3 Communications. No counterfeit or suspect counterfeit parts are to be contained within the delivered product. Parts shall be purchased directly from the OCMs/OEMs, or through the OCM/OEMs Franchised Distributor. Documentation must be available that authenticates traceability to the applicable OCM/OEM. Independent Distributors (Brokers) shall not be used without written consent from L-3.</i></p> <p>Definitions:</p> <p>Counterfeit – A part that is a copy or substitute without legal right or authority to do so or one whose material, performance or characteristics are misrepresented.</p> <p>Suspect Counterfeit – A part in which there is an indication that it may have been misrepresented by the supplier or manufacturer and may meet the definition of a counterfeit part.</p> <p>OCM – Original component manufacturer</p> <p>OEM – Original equipment manufacturer</p> <p>Franchise Distributor – A distributor with which the OCM or OEM has a contractual agreement to buy, stock, re-package, sell, and/or distribute its product lines.</p> <p>Independent Distributor (Broker) – A distributor that purchases parts with the intention to sell or redistribute them.</p>
<p>7. REJET : Si le Fournisseur livre des Biens ou des Services non conformes, L-3 MAS pourra, à sa discrétion et aux frais et risques du Fournisseur et sans préjudice à tout autre droit que pourrait détenir L-3 MAS dans les circonstances : (i) retourner les Biens pour remboursement ou crédit; (ii) exiger du Fournisseur qu'il rectifie rapidement ou remplace les Biens ou les Services; (iii) rectifier la conformité; (iv) se procurer des Biens ou des Services conformes chez un autre fournisseur. L-3 MAS devra préciser la raison du retour ou du rejet des Biens ou des Services non conformes, ou devra décrire les</p>	<p>7. REJECTION: <i>If Vendor delivers non-conforming Goods or Services, L-3 MAS may, at its option and Vendor's expense and risk and without prejudice to any other rights to which L-3 MAS may be entitled under the circumstances: (i) return the Goods for refund or credit; (ii) require Vendor to promptly correct or replace the Goods or Services; (iii) correct the non-conformance; or (iv) obtain conforming Goods or Services from another source. L-3 MAS shall specify the reason for any return or rejection of non-conforming Goods or Services and/or shall describe the action taken. Vendor shall be liable for any</i></p>



<p>mesures qu'elle aura prises. Le Fournisseur sera responsable de toute augmentation des coûts, y compris les frais d'approvisionnement découlant du rejet par L-3 MAS des Biens ou des Services non conformes.</p> <p>Sur demande de L-3 MAS, le Fournisseur devra préparer et transmettre des rapports techniques tout article refusé, le jour même de l'expédition de l'article réparé ou remplacé à L-3 MAS ou dans les 14 jours suivant la réception d'une demande de L-3 MAS. Ces rapports doivent mentionner la cause particulière et contributive du défaut, la mesure corrective recommandée, les pièces utilisées pour la réparation et tous les autres renseignements pertinents pour améliorer la fiabilité du produit.</p>	<p><i>increase in costs, including procurement costs, attributable to L-3 MAS' rejection of the non-conforming Goods or Services.</i></p> <p><i>As requested by L-3 MAS, Vendor shall prepare and forward technical reports on any rejected item on the same day repair or replacement shipment is made to L-3 MAS or within 14 days of receipt of request from L-3 MAS. Such reports shall contain specific and contributory cause of failure, recommended corrective action, parts used in the repair and all other pertinent data contributing to improving product reliability.</i></p>
<p>8. FACTURES :</p> <p>(a) Les factures doivent porter le numéro du bon de commande, le numéro de la pièce le cas échéant, la description des Biens, le prix unitaire, la quantité des Biens, la valeur totale déclarée dans la devise applicable, les numéros de taxes de vente du Fournisseur, le numéro du bordereau de marchandises, le nombre de colis, d'articles ou de conteneurs expédiés et le numéro et la date de la lettre de transport. Des factures distinctes en deux exemplaires doivent être fournies pour chaque expédition ou commande et envoyées à l'adresse précisée sur chaque bon de commande.</p> <p>(b) Les factures peuvent être postées quand les Biens sont expédiés, mais le délai du paiement ne devra pas commencer avant la réception effective ou prévue par L-3 MAS, en prenant la dernière échéance, des Biens à leur destination ou à l'achèvement satisfaisant des Services.</p> <p>(c) Les erreurs ou les omissions sur les factures ou le manque de documents à l'appui de la facture exigés par les conditions du bon de commande entraîneront une retenue du règlement sans perte des avantages d'un escompte. L-3 MAS peut également retenir un paiement en raison de manques ou de</p>	<p>8. INVOICES:</p> <p>(a) <i>Invoices shall bear the purchase order number, the part number if any, the description of the Goods, the unit price, the quantity of Goods, the total value stated in the applicable currency, vendor sales tax numbers, packing slip number, number of packages, articles or containers shipped and the waybill number and date. Separate invoices, in duplicate must be rendered for each shipment or order and sent to the address specified in each purchase order.</i></p> <p>(b) <i>Invoices may be mailed when Goods are shipped, but the time for payment shall not commence until L-3 MAS' actual or scheduled receipt, whichever is later, of items at their destination or upon satisfactory completion of Services.</i></p> <p>(c) <i>Errors on, or omissions from invoice, or lack of supporting documentation, required by terms of this order, will be cause for withholding settlement without losing discount privilege. L-3 MAS may also withhold payment for shortages and/or non-conforming Goods or Services.</i></p>



non-conformité des Biens ou des Services.	
<p>9. MODIFICATIONS : L-3 MAS aura le droit d'effectuer des modifications dans la portée générale du bon de commande, en ce qui a trait à la quantité, à la conception, à la méthode d'expédition et au lieu ou au calendrier de livraison. Ces modifications deviendront effectives et lieront les parties uniquement si elles sont appuyées par une modification du bon de commande ou de tout autre avis officiel émis par L-3 MAS. Si ces modifications entraînent une hausse ou une baisse du coût ou du délai nécessaire pour l'exécution du bon de commande, un ajustement équitable devra être effectué dans le prix ou dans le calendrier de livraison du Contrat. Le Fournisseur sera considéré avoir renoncé à cet ajustement s'il n'a pas formulé de réclamation par écrit dans les quinze (15) jours suivant la réception de la modification du bon de commande ou d'un avis officiel. Aucune disposition dans cette clause ne décharge le Fournisseur de ses obligations de procéder sans retard à l'exécution du bon de commande modifié.</p>	<p>9. CHANGES: L-3 MAS shall have the right to make changes within the general scope of the purchase order, with respect to quantity, design, method of shipment, place of delivery, or delivery schedule. Such changes shall be effective and binding only if evidenced by a purchase order modification or other formal notification issued by L-3 MAS. If such a change results in an increase or decrease in the cost of, or time required for performance of this order, an equitable adjustment shall be made in the Contract price and/or delivery schedule. Any claim for such adjustment shall be deemed waived by Vendor, unless asserted in writing within fifteen (15) days of receipt of the purchase order modification or other formal notification. Nothing in this clause shall relieve Vendor from proceeding without delay in the performance of the purchase order as changed.</p>
<p>10. ARRÊT, SUSPENSION OU RETARD : L-3 MAS peut en tout temps ordonner par écrit («Arrêt de Commande») au Fournisseur d'arrêter, de suspendre ou de retarder l'exécution ou la fourniture de la totalité ou d'une partie des travaux qui font l'objet de ce Contrat pendant une période que L-3 MAS déterminera, à sa discrétion, et pendant laquelle elle juge nécessaire d'interrompre, pour une raison quelconque l'exécution ou la fourniture des travaux, et l'exécution ou la fourniture des travaux qu'elle ordonne d'arrêter, de suspendre ou de retarder ne devra reprendre que lorsque L-3 MAS donnera au Fournisseur un avis écrit à cet effet (« Reprise de Commande »). Cet ordre devra être précisément défini comme un Arrêt de Commande. Sur réception de cet Arrêt de Commande, le Fournisseur devra rapidement se conformer aux dispositions qui y figurent et prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire les coûts attribuables aux travaux couverts par cet Arrêt de Commande pendant</p>	<p>10. STOP, SUSPENSION OR DELAY: L-3 MAS may at any time, by written order to Vendor, ("Stop Order") require Vendor to stop, suspend or delay performance or furnishing of all or any portion of the work called for by this Contract for such period as L-3 MAS in its discretion, determines it would be unwise to continue such performance or furnishing for any reason and the performance or furnishing of the work so ordered to be stopped, delayed or suspended shall only be resumed when L-3 MAS gives Vendor written notice to such effect ("Resume Order"). Any such order shall be specifically identified as a Stop Order. Upon receipt of a Stop Order, Vendor shall promptly comply with its terms and take all reasonable steps to minimize the incurrence of costs allocable to the work covered by the Stop Order during the period of work stoppage. Within the period covered by the Stop Order (including any extension thereof) L-3 MAS shall either (i) issue a "Resume Order", or (ii) terminate the work covered by</p>



<p>la période d'arrêt des travaux. Au cours de la période couverte par l'Arrêt de Commande (y compris toute prorogation de celui-ci), L-3 MAS doit (i) émettre une Reprise de Commande, ou (ii) terminer les travaux couverts par l'Arrêt de Commande conformément aux dispositions de la clause de Résiliation de la présente. Si L-3 MAS annule l'Arrêt de Commande ou si la période de l'Arrêt de Commande (y compris toute prorogation de celle-ci) expire, le Fournisseur devra reprendre rapidement les travaux. Si l'Arrêt de Commande entraîne un changement dans le calendrier ou les coûts de l'exécution, le Fournisseur peut soumettre une réclamation à L-3 MAS en vertu des dispositions de la clause de Modifications de la présente, mais cette réclamation ne devra en aucun cas inclure, ni rendre L-3 MAS responsable des pertes ou dommages pour une perte de profit anticipé ni pour des dommages économiques, accessoires, indirects ou punitifs en raison d'un arrêt, d'une suspension ou d'un retard quelconque.</p>	<p><i>the Stop Order in accordance with the termination provisions hereof. In the event the Stop Order is cancelled by L-3 MAS or the period of the Stop Order (including any extension thereof) expires, Vendor shall promptly resume work. Vendor may, if the Stop Order has resulted in a change in the schedule or the cost of performance, submit a claim to L-3 MAS pursuant to the provisions of the Changes clause hereof, but in no event shall such claim include nor will L-3 MAS be liable for any loss or damage for loss of anticipated profit, economic, incidental, indirect, consequential, or punitive damages because of any stop, suspension or delay.</i></p>
<p>11. FORCE MAJEURE : Les événements suivants, et ceux-là seulement, seront considérés constituer un cas de Force Majeure en vertu de ce Contrat : (a) catastrophe naturelle ou agissements d'un ennemi public; (b) agissements d'un gouvernement; (c) incendies; (d) inondations; (e) épidémies; (f) mises en quarantaine; (g) grèves; (h) embargo sur le fret; (i) conditions météorologiques graves inhabituelles. Dans tous les cas, le défaut d'exécuter doit être entièrement hors du contrôle d'une partie et sans défaut ni négligence de celle-ci. Chaque partie devra donner immédiatement à l'autre un avis écrit de tout événement qu'elle soutient être un cas de Force Majeure et qui l'empêcherait de s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente, ainsi qu'un avis écrit de la cessation de cet événement. Un avis écrit d'une partie en vertu de cette section doit inclure une estimation de bonne foi de la durée probable du cas de Force Majeure.</p>	<p>11. FORCE MAJEURE: <i>The following events, and only the following events, shall constitute Force Majeure under this Contract: (a) acts of God or of a public enemy; (b) acts of Government; (c) fires; (d) floods; (e) epidemics; (f) quarantine restrictions; (g) strikes; (h) freight embargoes; and (i) unusually severe weather. In each case, the failure to perform must be entirely beyond the control and without the fault or negligence of the party. Each party shall give the other immediate notice of any event that such party claims is a Force Majeure Condition that would prevent the party from performing its obligations hereunder, and of the cessation of the condition. A party's notice under this Section shall include the party's good faith estimate of the likely duration of the Force Majeure Condition.</i></p>
<p>12. RÉSILIATION :</p> <p>(a) Par un avis écrit donné au Fournisseur, L-3 MAS peut mettre un terme au bon de</p>	<p>12. TERMINATION:</p> <p>(a) L-3 MAS, by giving written notice to the Vendor, may terminate the purchase order</p>



commande en ce qui a trait à la totalité ou à une partie des travaux non terminés. À la réception de l'avis de résiliation, le Fournisseur doit cesser les travaux conformément à cet avis et dans la portée qui y est précisée, et limiter les coûts engagés sur les travaux terminés.

- (i) Tous les travaux terminés avant la remise de cet avis ou terminés après la réception de cet avis, doivent être payés conformément au Contrat et selon le prix stipulé dans le Contrat.
- (ii) En ce qui a trait aux travaux non terminés avant la remise de cet avis et non terminés par la suite en raison de cet avis, le Fournisseur aura droit à un remboursement du coût réel pour le Fournisseur de ces travaux non terminés, et il recevra en outre un montant représentant un profit juste et raisonnable pour les travaux effectués en vertu de la présente.

Toutefois, aucun paiement ne devra être effectué en ce qui a trait à des travaux qui ont été ou pourraient être refusés après inspection et qui ne seraient pas conformes aux exigences du Contrat.

Le Fournisseur ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement d'un montant quelconque qui, ajouté à tout autre montant payé ou échu ou devenant échu au Fournisseur en vertu du bon de commande, dépasserait le montant total payable pour les travaux à effectuer en vertu du bon de commande.

Lorsque l'avis de résiliation aura été donné, L-3 MAS pourra se prévaloir de tous les droits et obligations y afférant, en vertu de la loi ou en compensation, y compris les droits de L-3 MAS aux titres et à la possession immédiate de tous les travaux exécutés et du matériel payé lors de l'avis de résiliation.

- (b) En plus du droit L-3 MAS de terminer le bon de commande selon les dispositions mentionnées ci-dessus :

as regards to all or any part or parts not completed. Upon termination notice being given, the Vendor shall cease work in accordance with and to the extent specified in such notice and limit costs incurred on the terminated work.

- (i) All finished work whether completed before giving of such notice or completed thereafter pursuant to such notice, shall be paid for in accordance with the Contract on the basis of the Contract price.*
- (ii) In respect of work not completed before giving of such notice and not completed thereafter pursuant to such notice, the Vendor shall be entitled to be reimbursed the actual cost to the Vendor of such incomplete work and to receive in addition an amount representing a fair and reasonable profit in respect of work done thereon.*

However, no payment shall be made in respect to work which has been or may be rejected after inspection as not complying with the requirements of the Contract.

In no case shall Vendor be entitled to be reimbursed any amount which, taken together with any amounts paid or due or becoming due to Vendor under the purchase order, shall exceed the total amount payable for the work to be performed under the purchase order.

Upon termination notice being given, L-3 MAS shall have all rights and obligations accruing to it either at law or in equity, including L-3 MAS' rights to title and possession of the Goods and materials paid for. L-3 MAS may take immediate possession of all work so performed upon notice of termination.

- (b) In addition to L-3 MAS' right to terminate as herein before provided:*



- | | |
|--|---|
| <p>(i) si le Fournisseur fait défaut de respecter les conditions, les engagements ou les obligations du Contrat, ou si le Fournisseur devient en faillite ou insolvable ou si des procédures sont engagées contre le Fournisseur en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ou d'un statut ou d'une loi semblable, ou si le Fournisseur fait une cession au bénéfice de ses créanciers, ou si une ordonnance ou une résolution est adoptée pour la liquidation du Fournisseur, ou si le Fournisseur se prévaut d'une loi ou d'un statut quelconque en vigueur touchant les débiteurs en faillite ou insolubles, L-3 MAS peut terminer le Contrat en tout ou en partie par un avis écrit remis au Fournisseur. Dans ce cas, le Fournisseur n'aura droit à aucun paiement de coût partiel ou total ou de profit quelconque pour les travaux qu'il n'aura pas terminés conformément aux conditions du contrat au moment où ledit avis écrit est remis au Fournisseur.</p> <p>(ii) Si L-3 MAS met un terme au bon de commande en tout ou en partie conformément au paragraphe (i) qui précède, L-3 MAS pourra se procurer, selon les conditions et la manière qu'elle jugera appropriées, des Biens ou des Services semblables à ceux dont la fourniture a été terminée, et le Fournisseur devra à L-3 MAS tous les coûts supplémentaires de ces Biens ou Services semblables.</p> <p>(c) À la résiliation du Contrat en vertu de cette clause, L-3 MAS pourra ordonner au Fournisseur de transférer les titres et de lui livrer, de la manière et dans la portée qu'elle décidera, tous les travaux finis qui n'ont pas été livrés ni acceptés avant cette résiliation, et tous les matériaux, pièces, travaux en cours, outils ou informations que le Fournisseur a acquis ou produit spécifiquement pour l'exécution du Contrat. Le Fournisseur consent en outre</p> | <p>(i) <i>if the Vendor is in default in carrying out any of the terms, conditions, covenants or obligations of the Contract, or if the Vendor becomes bankrupt or insolvent, or any proceedings are commenced against the Vendor under the Bankruptcy Act or any similar statute or law, or makes an assignment for the benefit of creditors, or if any order is made or resolution passed for the winding up of the Vendor, or if the Vendor takes the benefit of any law or statute for the time being in force relating to bankrupt or insolvent debtors, L-3 MAS may, by giving notice in writing to the Vendor terminate the whole or any part of the Contract. In such event the Vendor shall not be entitled to the payment of any costs or profit or any portion thereof with respect of any of the work not completed by the Vendor in accordance with the terms of the Contract at the time of the said notice in writing to the Vendor.</i></p> <p>(ii) <i>In the event that L-3 MAS terminates the purchase order in whole or in part as provided in the preceding paragraph (i), L-3 MAS may procure, upon such terms and in such manner as L-3 MAS may deem appropriate, Goods or Services similar to those so terminated, and the Vendor shall be liable to L-3 MAS for any excess costs for such similar Goods or Services.</i></p> <p>(c) <i>Upon termination of the Contract under this clause, L-3 MAS may direct the Vendor to transfer title and deliver to L-3 MAS, in the manner and to the extent directed by L-3 MAS, any finished work which has not been delivered and accepted prior to such termination and any materials, parts, work-in-process, tools or information which the Vendor has specifically acquired or produced for the fulfilment of the Contract. Vendor further</i></p> |
|--|---|



<p>à protéger et à préserver la propriété qu'il a en sa possession et dans laquelle L-3 MAS a un intérêt. L-3 MAS devra rembourser au Fournisseur le coût réel et raisonnable de tous les matériaux, pièces ou travaux en cours livrés à L-3 MAS découlant de cet ordre et déterminé conformément au prix du Contrat, sujet à toute réclamation que L-3 MAS pourrait formuler contre le Fournisseur en vertu du contrat ou découlant de la résiliation.</p> <p>(d) Le Fournisseur ne devra réclamer aucun dommage économique, accessoire, indirect, punitif ou autre ni de compensation, perte de profit ou autre indemnité découlant directement ou indirectement de toute mesure prise ou de tout avis donné par L-3 MAS en vertu des dispositions de cette clause.</p>	<p><i>agrees to protect and preserve property in possession of Vendor in which L-3 MAS has an interest. L-3 MAS shall reimburse the Vendor for the reasonable and actual cost to the Vendor of all materials, parts or work-in-process delivered to L-3 MAS pursuant to such direction and determined in accordance with the Contract price, subject to the deduction of any claim L-3 MAS may have against the Vendor arising under the Contract or out of the termination.</i></p> <p><i>(d) Vendor shall have no claim for any damages whether economic, incidental, indirect, consequential, punitive or otherwise or for any compensation, loss of profit or other allowance arising out directly or indirectly of any action taken or notice given by L-3 MAS under or pursuant to the provisions of this clause.</i></p>
<p>13. CONFORMITÉ AUX LOIS :</p> <p>(a) Le Fournisseur devra se conformer aux dispositions de toutes les lois fédérales et provinciales et aux règlements et ordonnances locales, ainsi qu'à tous les ordres, règlements et règles légales applicables.</p> <p>(b) Le Fournisseur devra contrôler la diffusion et l'accès à toutes les données techniques, informations et autres articles qu'il aura reçus en vertu de ce Contrat, conformément aux lois et règlements canadiens et américains sur le contrôle des exportations.</p> <p>(c) Le fournisseur doit respecter la réglementation ITAR si applicable au bon de commande.</p> <p>(d) Avant de recevoir, d'examiner et d'avoir en sa possession des Marchandises Contrôlées, le fournisseur canadien doit être enregistré en vertu du Programme canadien des Marchandises Contrôlées (PMC).</p> <p>(e) MINÉRAUX DES ZONES DE CONFLIT : En acceptant les présentes modalités et conditions, vous acceptez de répondre rapidement et au mieux de votre</p>	<p>13. COMPLIANCE WITH LAW:</p> <p><i>(a) Vendor shall comply with all applicable provisions of Federal, state, and local laws; ordinances and all lawful orders; rules, regulations.</i></p> <p><i>(b) Vendor shall control the dissemination of and access to technical data, information and other items received under this Contract in accordance with Canadian and U.S. export control laws and regulations.</i></p> <p><i>(c) Vendor shall respect all ITAR regulations that may be applicable to the PO.</i></p> <p><i>(d) Canadian Vendor's shall, prior to receiving, examining, possessing Controlled Goods, be registered under the Canadian Controlled Goods Program (CGP).</i></p> <p>(e) CONFLICT MINERALS: <i>By accepting these terms and conditions, you agree to timely respond, to the best of your knowledge and belief following an</i></p>



<p>connaissance suite à une vérification diligente raisonnable, à toute demande de L-3 ou en son nom, de fournir des informations relatives à la source et à la chaîne d'approvisionnement des minéraux des zones de conflits nécessaires à la fonctionnalité ou à la production d'un produit dont vous assurez la fabrication ou que vous fournissez à L-3. En outre, vous comprenez et acceptez que L-3 puisse utiliser tous les renseignements fournis à ce sujet afin de se conformer à son obligation de déclarer ces minéraux en vertu de la loi américaine <i>Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act</i>, en déposant un formulaire SD, auquel sera annexé un rapport sur les minéraux des zones de conflit (<i>Conflict Minerals Report</i>), à la <i>Securities and Exchange Commission</i> des États-Unis.</p>	<p><i>appropriate due diligence inquiry, to any request by, or on behalf of, L-3, for information on the source and chain of custody of conflict minerals necessary to the functionality or production of a product manufactured by you or supplied by you to L-3. In addition, you understand and acknowledge that any information you provide in this regard may be used by L-3 to comply with its reporting obligations under the Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, including filing a Form SD and Conflict Minerals Report with the U.S. Securities and Exchange Commission.</i></p>
<p>14. DÉONTOLOGIE ET CONDUITE PROFESSIONNELLE : Le Fournisseur ne devra ni donner ni recevoir de cadeaux ou de gratifications en rapport avec ce Contrat. Les employés du Fournisseur devront conduire les affaires de l'entreprise avec intégrité et maintenir un niveau élevé de conduite professionnelle dans toutes les activités liées aux affaires. Le Fournisseur ne devra pas se comporter de manière contraire à l'éthique pendant l'exécution de ce Contrat. Le Fournisseur ne devra pas participer à toute activité personnelle, commerciale ou de placement qui pourrait être définie comme un conflit d'intérêt, réel ou présumé.</p>	<p>14. ETHICAL STANDARDS OF CONDUCT: <i>Vendor shall neither receive nor give any gifts or gratuities in connection with this Contract. Vendor's employees are required to conduct company business with integrity and maintain a high standard of conduct in all business-related activities. Vendor shall not participate in any unethical conduct during performance of this Contract. Vendor shall not engage in any personal, business, or investment activity that may be defined as a conflict of interest, whether real or perceived.</i></p>
<p>15. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : La politique sur l'environnement de L-3 MAS est un engagement de la compagnie à :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Respecter les lois et règlements environnementaux; (b) Prévenir la pollution (c) Améliorer continuellement sa performance environnementale. <p>Ces points constituent les piliers de la norme ISO 14001. La politique de l'environnement est située à l'adresse suivante : www.mas.L-3com.com, sélectionner Fournisseurs.</p>	<p>15. ENVIRONMENT POLICY: <i>L-3 MAS environment policy is the company's commitment to:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> (a) <i>Respect the environmental laws and regulations;</i> (b) <i>Prevent pollution;</i> (c) <i>Continuous improvement of the environmental performance.</i> <p><i>These points are the basis of ISO 14001 Standards. L-3's Environment policy can be found: www.mas.L-3com.com, select Suppliers.</i></p>



<p>16. RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS ET DROITS EXCLUSIFS :</p> <p>(a) Toutes les spécifications, informations, données, tous les dessins, logiciels et autres articles fournis à L-3 MAS doivent lui être divulgués sans aucun droit restrictif et sur une base non-exclusive.</p> <p>(b) Tous les plans, dessins, spécifications et autres informations, modèles, gabarits et autres outils fournis par L-3 MAS ou payés par celle-ci pendant l'exécution de ce Contrat et toute information qui en découle, doivent être conservés secrets et confidentiels par le Fournisseur et ne doivent pas être divulgués à des tiers sans le consentement préalable par écrit de L-3 MAS, ni être utilisés par le Fournisseur, sauf pour exécuter les travaux prévus dans le Contrat. Tous ces plans, dessins, spécifications et autres informations, modèles, gabarits et autres outils demeureront la propriété de L-3 MAS et seront retournés à L-3 MAS par le Fournisseur sur demande. Lorsque L-3 MAS le demandera, le Fournisseur devra signer une entente de non-divulgaration dans les trente (30) jours suivant la demande de L-3 MAS à cet effet.</p>	<p>16. PROPRIETARY INFORMATION AND RIGHTS:</p> <p>(a) <i>All specifications, information, data, drawings, software and other items supplied to L-3 MAS shall be disclosed to L-3 MAS without any restrictive rights on a non-proprietary basis.</i></p> <p>(b) <i>All plans, drawings, specifications and other information, patterns, dies and other tools supplied by L-3 MAS or paid for by L-3 MAS during the performance of this Contract and any information derived therefrom, shall be kept secret and confidential by Vendor and shall not be disclosed to any third party, without prior written consent of L-3 MAS or made use of by Vendor, except for the purpose of executing the work hereunder. All such plans, drawings, specifications and other information, patterns, dies, and other tools will remain the property of L-3 MAS and will be returned by Vendor to L-3 MAS upon request. When requested by L-3 MAS, the Vendor shall execute a Non Disclosure Agreement within (30) days following L-3 MAS' request.</i></p>
<p>17. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :</p> <p>(a) Tous les travaux, écrits, idées, découvertes, améliorations, inventions (brevetables ou non), secrets commerciaux ou propriétés intellectuelles de toute sorte, d'abord réalisés ou conçus par le Fournisseur dans l'exécution de ce Contrat ou qui découlent de l'usage d'informations fournies par L-3 MAS, sont considérés comme étant la propriété exclusive de L-3 MAS. Le Fournisseur devra divulguer rapidement tous ces travaux, écrits, idées, découvertes, améliorations, inventions, secrets commerciaux ou propriétés intellectuelles à L-3 MAS et devra exécuter les documents nécessaires pour parfaire le titre de L-3 MAS sur la propriété de ceux-ci et pour établir et maintenir une</p>	<p>17. INTELLECTUAL PROPERTY:</p> <p>(a) <i>Any work, writing, idea, discovery, improvement, invention (whether patentable or not), trade secret or intellectual property of any kind first made or conceived by Vendor in the performance of this Contract or which is derived from the use of information supplied by L-3 MAS shall be the exclusive property of L-3 MAS. Vendor shall disclose promptly all such works, writings, ideas, discoveries, improvements, inventions, trade secrets or intellectual property to L-3 MAS, and shall execute all necessary documents to perfect L-3 MAS' title thereto and to obtain and maintain effective protection thereof. Any work produced under this Contract shall be assigned to, and shall be, the</i></p>



<p>protection effective de ceux-ci. Tous les travaux exécutés en vertu de ce Contrat doivent être cédés à L-3 MAS et devenir la propriété exclusive de celle-ci.</p> <p>(b) Le Fournisseur accorde par la présente à L-3 MAS et Faux sous-traitants et clients de L-3 MAS, en rapport avec l'usage, l'offre de vendre ou la vente des produits fournis ou des travaux exécutés pour L-3 MAS, une licence irrévocable, non-exclusive et libérée à l'échelle internationale pour toutes les propriétés intellectuelles (au Canada ou à l'étranger), y compris les brevets, droits de reproduction, conceptions industrielles et moyens de masquage, propriété du Fournisseur ou sous son contrôle permanent, pourvu qu'une sous-licence ne soit pas en conflit avec une disposition quelconque de la licence accordée au Fournisseur.</p> <p>(c) Le Fournisseur accorde par la présente à L-3 MAS et aux sous-traitants et aux clients de L-3 MAS une licence perpétuelle, non-exclusive libérée à l'échelle internationale pour reproduire, distribuer des copies ou effectuer publiquement, exposer publiquement ou effectuer des travaux dérivés provenant d'un logiciel quelconque inclus dans les Biens ou les Services ou fournis avec eux en vertu de ce Contrat (documentation de logiciel) que L-3 MAS pourrait raisonnablement demander en rapport avec les essais ou l'usage des Biens ou des Services.</p>	<p><i>exclusive property of L-3 MAS.</i></p> <p><i>(b) Vendor hereby grants to L-3 MAS, and to L-3 MAS' subcontractors and customers, in connection with the use, offer for sale, or sale of products provided to or work being performed for L-3 MAS, an irrevocable, non-exclusive, paid-up world-wide license under any and all intellectual property (whether domestic or foreign), including patents, copyrights, industrial designs and/or mask works owned or controlled by Vendor at any time or licensed to Vendor, provided such a sublicense does not conflict with any provisions of the license to the Vendor.</i></p> <p><i>(c) Vendor hereby grants to L-3 MAS, and to L-3 MAS' subcontractors and customers, a perpetual, non-exclusive, paid-up world-wide license to reproduce, distribute copies of, perform publicly, display publicly, or make derivative works from any software included in or provided with Goods or Services under this Contract (Software Documentation) as reasonably required by L-3 MAS in connection with L-3 MAS' testing or use of the Goods or Services.</i></p>
<p>18. QUALIFICATIONS : Tous les produits fournis dans le cadre du bon de commande doivent être des produits qualifiés conformément aux exigences de la spécification applicable.</p>	<p>18. QUALIFICATIONS: <i>Any products supplied in satisfaction of the purchase order must be qualified products in accordance with the requirements of the applicable specification.</i></p>
<p>19. GARANTIE SUR LES BIENS : Le Fournisseur garantit les Biens contre tous défauts de titre, d'exécution, de matériau ou de conception, et garantit que les Biens sont conçus pour correspondre à l'usage prévu de l'achat, en autant que ces matériaux ou conceptions n'aient pas été fournis par</p>	<p>19. GOODS WARRANTY: <i>Vendor warrants the Goods against defects in title, workmanship, materials and/or design and that the Goods are designed to fit the intended purpose of the purchase, to the extent that such materials and/or design have not been supplied by L-3 MAS. Vendor hereby accepts that the</i></p>



L-3 MAS. Le Fournisseur accepte par la présente que L-3 MAS étende cette garantie à ses clients.

La garantie sur l'exécution ou la conception non fournis par L-3 MAS doit demeurer en vigueur pendant la durée précisée dans le bon de commande ou, si cette durée n'est pas mentionnée, la garantie demeurera en vigueur pendant 12 mois après la livraison et la réception des Biens par L-3 MAS. Si les Biens ne sont pas conformes d'une façon quelconque à la garantie mentionnée ci-dessus, L-3 MAS aura le choix de (i) exiger que le Fournisseur accepte d'effectuer rapidement toutes les réparations ou remplacements (les « Corrections ») nécessaires pour que les Biens deviennent conformes à ladite garantie ou (ii) effectuer, ou faire effectuer par un tiers, toutes les Corrections nécessaires pour que ces Biens soient conformes à toutes les conditions de ladite garantie, et récupérer le coût estimé de ces Corrections du Fournisseur. En plus du coût réel d'une Correction quelconque, le Fournisseur sera tenu responsable de tous les coûts directs de main d'œuvre défrayés pour l'enlèvement et la remise en place effectivement réalisée des Biens défectueux. Les frais de transport et d'assurance des Biens corrigés en vertu des dispositions de cette garantie devront également être défrayés par le Fournisseur.

La partie des Biens pour laquelle le Fournisseur a effectué une Correction en vertu de cette garantie doit être elle-même garantie par le Fournisseur pendant la période non expirée de la garantie qui demeure au moment de la réparation, telle que stipulée dans le bon de commande, ou si elle ne l'est pas, pendant 12 mois après la date de cette Correction, à la plus longue de ces deux périodes. La garantie sur les Biens du Fournisseur qui ont été corrigés par L-3 MAS ou un tiers, tel que mentionné ci-dessus, devra demeurer en vigueur comme si le produit du Fournisseur avait été réparé et corrigé par le Fournisseur, sauf que le Fournisseur ne sera pas tenu responsable des défauts ou des défauts attribuables

warranty may be extended by L-3 MAS to its customers.

The warranty as to workmanship and/or design not supplied by L-3 MAS shall remain in effect for the length of the time stated in the purchase order or if not so stated, shall remain in effect for 12 months after delivery and acceptance of the Goods by L-3 MAS. If any Goods fail to comply in any respect of the warranty set forth above, L-3 MAS shall have the option to either (i) require Vendor to and Vendor agrees to promptly make all repairs, modifications or replacements (the "Corrections") necessary to enable such Goods to comply in all respects with said warranty or (ii) make or have a third party make all Corrections necessary to enable such Goods to comply in all respects with said warranty and recover the estimated cost of such Corrections from Vendor. In addition to the actual cost of any Correction, Vendor shall be responsible for all direct labor costs incurred in any actual removal and reinstallation of the defective Goods. Transportation and insurance costs for Goods corrected pursuant to the provisions of this warranty shall also be at Vendor's expense.

That portion of any Goods to which a Correction has been made by Vendor under this warranty, shall be warranted by Vendor for the unexpired portion of the warranty, remaining at the time of such repair, as stated in the purchase order or if not stated, 12 months after the date of such Correction whichever period is greater. The warranty herein on Vendor's Goods that have been corrected by L-3 MAS or a third party as referred to above shall remain in effect as if Vendor's product was repaired and corrected by Vendor provided, however, that Vendor shall not be held liable for defect or failures attributable to misuse, negligence or improper correction by L-3 MAS or such other third party.



<p>à un mauvais usage, une négligence ou une correction inadéquate par L-3 MAS ou son tiers.</p> <p>Le Fournisseur reconnaît par la présente que L-3 MAS ne renonce pas à ces garanties ni n'accepte de désistement de ces garanties.</p>	<p><i>Vendor hereby acknowledges that L-3 MAS does not waive or accept any disclaimer of any such warranties.</i></p>
<p>20. GARANTIE SUR LES SERVICES : Sauf dispositions contraires dans les documents qui accompagnent ces conditions, le Fournisseur garantit tous les Services contre tout défaut de rendement pendant une période d'un an après la livraison. Si ce Contrat comprend la fourniture de Services, le Fournisseur garantit qu'il dispose d'un personnel permanent suffisamment formé pour exécuter rapidement et efficacement les Services envisagés en vertu de ce contrat. Le Fournisseur garantit en outre que les Services seront effectués selon au moins les normes de rendement que l'on peut attendre raisonnablement de fournisseurs de services semblables dans la région de L-3 MAS.</p>	<p>20. SERVICES WARRANTY: <i>Unless stated otherwise in the documents accompanying these terms and conditions, Vendor shall warrant all Services against defects in performance for a period of one year following delivery. If this Contract includes the provision of Services, Vendor warrants that it has and will maintain sufficient trained personnel to promptly and efficiently execute the Services contemplated under this Contract. Vendor further warrants that the Services shall be performed to at least the standard of performance reasonably expected of similar service providers in L-3 MAS' geographic area.</i></p>
<p>21. GARANTIE SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Le Fournisseur garantit que la vente, l'offre de vendre, l'usage ou l'inclusion dans des Biens et des matériaux fabriqués (y compris les logiciels) de tous les composants, machines, pièces, services, appareils, matériaux et droits fournis ou mis sous licence en vertu de la présente et qui ne sont pas conçus, composés ou fabriqués par L-3 MAS, ne contreviennent pas actuellement ou ultérieurement à un brevet, un droit de reproduction, une marque de commerce ou à d'autres droits valides sur la propriété ou la propriété intellectuelle.</p>	<p>21. INTELLECTUAL PROPERTY WARRANTY: <i>Vendor warrants that the sale, offering for sale, use, or incorporation into manufactured Goods and materials (including software) of all machines, parts, components, services, devices, material, and rights furnished or licensed hereunder which are not of L-3 MAS' design, composition, or manufacture does not and will not infringe any valid patent, copyright, trade mark, or other proprietary or intellectual property rights.</i></p>
<p>22. INDEMNISATION :</p> <p>(a) Le Fournisseur devra indemniser et dégager la responsabilité de L-3 MAS et, à la demande de L-3 MAS, défendre L-3 MAS, ses dirigeants, cadres, clients, agents et employés contre toute réclamation, responsabilité, dommage, perte et frais, y compris les frais juridiques et le coût de poursuites, reliées d'une manière quelconque aux Biens ou aux Services fournis en vertu de ce Contrat, y compris mais sans y être limité : (i) toute contravention à une garantie mentionnée</p>	<p>22. INDEMNIFICATION:</p> <p>(a) <i>Vendor shall indemnify, hold harmless, and at L-3 MAS' request, defend L-3 MAS, its officers, directors, customers, agents and employees, against all claims, liabilities, damages, losses and expenses, including attorney's fees and cost of suit arising out of or in any way connected with the Goods or Services provided under this Contract, including, without limitation: (i) the breach of any warranty contained herein; (ii) any claim based on the death or bodily injury to any</i></p>



<p>dans la présente; (ii) toute réclamation fondée sur la mort ou une blessure corporelle à une personne quelconque, la destruction ou les dommages à la propriété ou la contamination de l'environnement et les coûts de réhabilitation qui y seraient associés; (iii) toute réclamation fondée sur la négligence, l'omission ou la faute délibérée du Fournisseur ou d'un de ses agents, sous-traitants, employés ou quiconque agissant au nom du Fournisseur; (iv) toute réclamation par un tiers contre L-3 MAS, alléguant que les Biens ou les Services (y compris les logiciels, mais sans y être limité), les résultats de ces Services, ou tout autre produit ou procédé fournis en vertu de ce Contrat, contreviennent à un brevet, un droit de reproduction, une marque de commerce, un secret commercial ou un droit de propriété d'un tiers, qu'ils aient été fournis seuls ou groupés avec d'autres produits, logiciels ou procédés. Le Fournisseur ne devra pas régler ces poursuites ou réclamations sans l'approbation écrite préalable de L-3 MAS. Le Fournisseur accepte de payer ou de rembourser tous les frais encourus par L-3 MAS pour faire respecter cette indemnité, y compris les frais juridiques.</p>	<p><i>person, destruction or damage to property, or contamination of the environment and any associated clean up costs; (iii) any claim based on the negligence, omissions or wilful misconduct of Vendor or any of Vendor's agents, subcontractors, employees or anyone acting on behalf of Vendor; and (iv) any claim by a third party against L-3 MAS alleging that the Goods or Services (including but not limited to software), the results of such Services, or any other products or processes provided under this Contract, infringe a patent, copyright, trademark, trade secret or other proprietary right of a third party, whether such are provided alone or in combination with other products, software or processes. Vendor shall not settle any such suit or claim without L-3 MAS' prior written approval. Vendor agrees to pay or reimburse all costs that may be incurred by L-3 MAS in enforcing this indemnity, including attorney's fees.</i></p>
<p>(b) Si l'utilisation par L-3 MAS ou ses distributeurs, sous-traitants ou clients de Biens ou de Services quelconques achetés du Fournisseur devait être interdite ou menacée d'une injonction, ou faire l'objet de poursuites judiciaires, le Fournisseur devra, à ses seuls frais et dépens : (i) remplacer les Biens ou les Services contrevenants par des Biens ou des Services non-contrevenants et entièrement équivalents; (ii) modifier les Biens ou les Services de manières qu'ils ne soient plus contrevenants mais que la fonctionnalité demeure entièrement équivalente; (iii) obtenir pour L-3 MAS, ses distributeurs, sous-traitants ou clients le droit de continuer à utiliser les Biens ou les Services; (iv) si aucune option qui précède n'est possible, rembourser tous les montants d'argent payés pour les Biens ou les Services contrevenants.</p> <p>(c) Le Fournisseur devra, sans limite de temps, défendre, indemniser et dégager L-3 MAS de</p>	<p><i>(b) Should L-3 MAS' use, or use by its distributors, subcontractors or customers, of any Goods or Services purchased from Vendor be enjoined, be threatened by injunction, or be the subject of any legal proceeding, Vendor shall, at its sole cost and expense, either: (i) substitute fully equivalent non-infringing Goods or Services; (ii) modify the Goods or Services so that they no longer infringe but remain fully equivalent in functionality; (iii) obtain for L-3 MAS, its distributors, subcontractors or customers the right to continue using the Goods or Services; or, (iv) if none of the foregoing is possible, refund all amounts paid for the infringing Goods or Services.</i></p> <p><i>(c) Vendor shall without limitation as to time, defend, indemnify and hold L-3 MAS harmless</i></p>



<p>toute responsabilité au sujet de tous les privilèges qui pourraient être réclamés contre la propriété couverte dans la présente, pour des blessures à des personnes ou des dommages à la propriété découlant de cette propriété ou liés à celle-ci, à moins que ces blessures ou dommages aient été causés uniquement et directement par la négligence de L-3 MAS.</p>	<p><i>from all liens which may be asserted against property covered hereunder and from all claims for injury to persons or property arising out of or related to such property unless the same are caused solely and directly by L-3 MAS' negligence.</i></p>
<p>23. ASSURANCE : Si ce Contrat est conclu pour exécuter des Services dans les locaux de L-3 MAS ou si le Fournisseur utilise ses propres véhicules pour livrer les Biens aux installations de L-3 MAS, le Fournisseur devra se pourvoir de l'assurance suivante pour au moins le montant minimum ci-dessous :</p> <p>(a) responsabilité civile générale, dommages à la propriété et responsabilité de l'employeur: 1 million \$;</p> <p>(b) responsabilité civile automobile : 1 million \$.</p> <p>Le Fournisseur devra renoncer à la subrogation, devra nommer L-3 MAS comme assuré supplémentaire en vertu de chacune des polices mentionnées ci-dessus et devra fournir à L-3 MAS un certificat d'assurance démontrant la conformité à cette section, au cours des quinze (15) jours suivant la demande de L-3 MAS à cet effet.</p>	<p>23. INSURANCE: <i>If this Contract is for performance of Services on L-3 MAS' premises, or, Vendor utilizes their own vehicles to deliver Goods to L-3 MAS' facility, Vendor shall maintain the following insurance in at least the minimum amount stated:</i></p> <p>(a) <i>General Liability, Property Damage, Employer's Liability - \$1 million</i></p> <p>(b) <i>Motor Vehicle Liability - \$1 million</i></p> <p><i>Vendor shall arrange a waiver of subrogation, shall name L-3 MAS as an additional insured under each of the above policies and shall provide to L-3 MAS, within fifteen (15) days of L-3 MAS' request, a Certificate of Insurance evidencing compliance with this section.</i></p>
<p>24. DIFFUSION DES INFORMATIONS : Le Fournisseur ne devra publier aucune information créée en vertu de ce Contrat, ni divulguer, confirmer ou infirmer de détails quelconques sur l'existence ou l'objet de ce Contrat ni utiliser le nom de L-3 MAS en rapport avec la promotion de ses ventes ou sa publicité, sans approbation écrite préalable de L-3 MAS.</p>	<p>24. RELEASE OF INFORMATION: <i>Vendor shall not publish any information developed under this Contract, nor disclose, confirm, or deny any details about the existence or subject matter of this Contract, or use L-3 MAS' name in connection with Vendor's sales promotion or publicity without L-3 MAS' prior written approval.</i></p>
<p>25. LITIGES : Les dispositions de ce Contrat doivent être interprétées conformément aux lois de la Province de Québec et conformément à leur interprétation équitable, et non pas strictement contre une ou l'autre des parties. Dans l'attente d'une résolution finale d'un litige en vertu de la présente, le Fournisseur devra poursuivre avec diligence l'exécution de ce Contrat, conformément à toutes les conditions</p>	<p>25. DISPUTES: <i>The provision of this Contract shall be interpreted in accordance with the laws of the province of Quebec and in accordance with its fair meaning and not strictly against either party. Pending final resolution of a dispute hereunder, Vendor shall proceed diligently with the performance of this Contract and in accordance with all the Terms and Conditions contained herein and</i></p>



<p>de celui-ci et selon les directives L-3 MAS à cet effet. L-3 MAS et le Fournisseur défraieront chacun les coûts des procédures de tout litige en vertu de la présente.</p>	<p><i>with L-3 MAS' direction thereof. L-3 MAS and Vendor shall each bear it own costs of processing any dispute hereunder.</i></p>
<p>26. CESSIONS ET SOUS-TRAITANCE : Le Fournisseur ne cédera pas le bon de commande ni ne sous-traitera un travail quelconque faisant l'objet du bon de commande sans le consentement préalable écrit L-3 MAS, autrement que dans la mesure où la sous-traitance est nécessaire pour obtenir des matières premières, des pièces et des procédés pour lesquels le Fournisseur n'est pas équipé et qui font partie des travaux qui sont normalement sous-traités dans l'exécution de contrats semblables. Aucun consentement ne devra être présumé ou considéré comme relevant le Fournisseur de ses obligations de se conformer entièrement aux exigences de la présente.</p>	<p>26. ASSIGNMENTS AND SUBCONTRACTING: <i>Vendor shall not assign the purchase order or sublet any of the work contained in the purchase order, without the prior written consent of L-3 MAS, other than to the extent which subletting is necessary for the purpose of obtaining raw material, parts and processes, for which Vendor is not equipped and which are portions of the work normally sublet in carrying out similar contracts. No consent shall not be deemed or relieve Vendor of its obligations to comply fully with the requirements hereof.</i></p>
<p>27. ORDRE DE PRÉSÉANCE : En cas de contradiction entre ces Conditions générales et d'autres parties du Contrat, l'ordre de préséance sera : (a) toute disposition dactylographiée sur le bon de commande de L-3 MAS modifiant précisément les conditions de ce Contrat; (b) les présentes Conditions générales; (c) toute autre disposition formulée dans les bons de commande de L-3 MAS, y compris les conditions stipulées ou référencées dans la présente.</p>	<p>27. ORDER OF PRECEDENCE: <i>In the event of a conflict between these Terms and Conditions and other portions of the Contract, the order of precedence shall be: (a) any typed provisions on the face of L-3 MAS' purchase order specifically modifying the terms of this Contract; (b) these Terms and Conditions; and (c) any other provisions set forth in L-3 MAS' Purchase Orders including any terms and conditions stated or referenced therein.</i></p>
<p>28. STATUT D'ENTREPRENEUR INDÉPENDANT : Le Fournisseur est et doit demeurer un entrepreneur indépendant pendant l'exécution de ce Contrat.</p>	<p>28. INDEPENDENT CONTRACTOR STATUS: <i>Vendor is, and shall remain, an independent contractor during the performance of this Contract.</i></p>
<p>29. COMMUNICATION AVEC LES CLIENTS DE L-3 MAS : L-3 MAS demeure le seul responsable de toutes les communications avec ses clients au sujet de ce Contrat et de tout autre contrat relié à celui-ci.</p>	<p>29. COMMUNICATION WITH L-3 MAS' CUSTOMER: <i>L-3 MAS shall be solely responsible for any and all communication with L-3 MAS' customer regarding this or any related contract.</i></p>
<p>30. SURVIVANCE : Toutes les dispositions de ce Contrat devront survivre la résiliation, la suspension ou l'achèvement de ce Contrat, sauf s'il est clairement prévu qu'elles ne s'appliqueront que pendant la durée de Contrat.</p>	<p>30. SURVIVAL: <i>All of the provisions of this Contract shall survive the termination (whether for convenience or default), suspension or completion of this Contract unless they are clearly intended to apply only during the term of this Contract.</i></p>



<p>31. DROITS DE VÉRIFICATION : L-3 MAS se réserve le droit d'effectuer une vérification des registres du Fournisseur dans le but de s'assurer de la conformité aux conditions de ce Contrat. Le Fournisseur devra rendre disponibles toutes les données faisant l'objet d'une demande raisonnable de L-3 MAS.</p>	<p>31. AUDIT RIGHTS: L-3 MAS reserves the right to audit Vendor's records to assure compliance with the terms of this Contract. Vendor shall make available all data reasonably requested by L-3 MAS.</p>
<p>32. NON-SOLLICITATION D'EMPLOYÉS OU DE REPRÉSENTANTS : L-3 MAS et le Fournisseur consentent à ne pas solliciter le personnel de l'autre partie qui est employé pour exécuter les travaux faisant l'objet de la présente sans le consentement préalable écrit de l'autre partie, pendant la durée du bon de commande ou pendant six (6) mois par la suite.</p>	<p>32. NON-SOLICITATION OF EMPLOYEES OR REPRESENTATIVES: L-3 MAS and the Vendor agree that they shall not, during the term of the Purchase Order, or for a period of six (6) months thereafter, solicit the personnel of the other Party related to the work identified herein without the prior written consent of the other Party.</p>